

ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉ

LE DROIT DE SAVOIR

Nouvelles approches pour le dépistage et le conseil en matière de VIH



La recherche opérationnelle est requise pour déterminer l'efficacité relative, le coût et les répercussions sociales des divers modèles de dépistage et de conseil. Il faut mettre à disposition des services de dépistage et de conseil dans une vaste gamme de services de santé publique, y compris les centres de diagnostic et traitement de la tuberculose, les services de traitement des IST pour les professionnels du sexe et leurs clients, et les services de santé destinés aux homosexuels masculins. Il sera possible de cette façon d'atteindre les personnes se présentant avec d'autres problèmes de santé et d'intégrer les services de dépistage et de conseil pour le VIH dans les services destinés aux populations qui ne peuvent actuellement profiter des bienfaits que leur procurerait la connaissance de leur statut sérologique. Enfin, il faut aider les communautés elles-mêmes à comprendre l'objectif et les avantages potentiels du dépistage et du conseil, et de ce fait les mobiliser pour son extension et sa mise à disposition systématique

4. QUE FAIT L'OMS POUR LE DEPISTAGE ET LE CONSEIL EN MATIERE DE VIH ?

L'OMS met au point des stratégies afin d'accroître l'accès aux services de dépistage et de conseil en matière de VIH et d'assurer que ces services sont fournis conformément aux normes éthiques et techniques appropriées.

L'OMS a convoqué une série de consultations internationales sur les approches nécessaires au dépistage et au conseil en matière de VIH, et a identifié des tâches prioritaires pour l'élargissement de la fourniture des services de dépistage et de conseil incluant notamment :

- ▶ le plaidoyer pour l'élargissement de l'accès aux services de dépistage et de conseil, particulièrement dans le contexte de l'accélération de l'accès aux traitements et des efforts déployés pour prévenir l'infection à VIH chez la mère et l'enfant
- ▶ la fixation de normes et la fourniture de directives pour soutenir et améliorer la qualité du dépistage et du conseil dans le cadre des soins cliniques et prénatals
- ▶ la fourniture, avec les partenaires clés, d'un soutien technique aux pays ainsi qu'aux niveaux régional et mondial
- ▶ le renforcement des partenariats dans la mise en place des services de dépistage et de conseil, particulièrement au sein des communautés les plus touchées par le VIH/SIDA

- ▶ la documentation des modèles efficaces actuels dont on peut tirer et transférer des leçons.

Beaucoup de personnes ont besoin de connaître leur statut sérologique VIH. L'OMS s'est par conséquent engagée à travailler avec les gouvernements et d'autres partenaires pour contribuer à élargir sensiblement et rapidement l'accès aux services de dépistage et de conseil dans une plus grande gamme de cadres qu'il ne l'est actuellement. Dans un futur proche, il faudra offrir à des millions de personnes des services de dépistage et de conseil dans des conditions qui seront bénéfiques pour leur santé et leur vie et qui leur permettront d'accéder plus facilement aux soins, au soutien et aux traitements dont ils ont besoin.

Le présent document est basé sur le rapport de la consultation de l'OMS sur l'élargissement de l'accès aux services de dépistage et de conseil en matière de VIH, qui s'est tenue à Genève (Suisse) du 19 au 21 novembre 2002. Le rapport est sous presse.

Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à :
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
Département VIH/SIDA
20, avenue Appia
CH-1211 Genève 27
Suisse
courriel : hiv-aids@who.int
<http://www.who.int/hiv/en>

© Organisation mondiale de la santé 2003

Tous droits réservés. Il est possible de se procurer les publications de l'Organisation mondiale de la Santé auprès de l'équipe Marketing et diffusion, Organisation mondiale de la Santé, 20 avenue Appia, 1211 Genève 27 (Suisse) (tél. : +41 22 791 2476 ; télécopie : +41 22 791 4857 ; adresse électronique : bookorders@who.int).

Les demandes relatives à la permission de reproduire ou de traduire des publications de l'OMS – que ce soit pour la vente ou une diffusion non commerciale – doivent être envoyées à l'unité Publications, à l'adresse ci-dessus (télécopie : +41 22 791 4806 ; adresse électronique : permissions@who.int).

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation mondiale de la Santé aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les lignes en pointillé sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif.

La mention de firmes et de produits commerciaux ne signifie pas que ces firmes et ces produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'Organisation mondiale de la Santé, de préférence à d'autres de nature analogue. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

L'Organisation mondiale de la Santé ne garantit pas l'exhaustivité et l'exactitude des informations contenues dans la présente publication et ne saurait être tenue responsable de tout préjudice subi à la suite de leur utilisation.

1. SAVOIR SON STATUT SEROLOGIQUE VIH – PREMIERE ETAPE POUR L'ACCES AUX SOINS ET LA PREVENTION D'UNE NOUVELLE INFECTION

Les gens ont le droit de connaître leur statut sérologique VIH et devraient avoir largement accès à des services de dépistage et de conseil basés sur des modèles novateurs, éthiques et pratiques. Le dépistage et le conseil constituent des points d'accès aux services de prévention et de soins du VIH/SIDA et permettent aux gens de réduire le risque d'être infectés ou de transmettre le VIH. L'on devrait accorder la plus haute priorité à l'extension du dépistage du VIH et du conseil afin d'accroître les opportunités d'atteindre les personnes infectées par le VIH ou celles qui sont à haut risque d'infection ¹.

L'évolution de l'épidémie du VIH/SIDA a offert de nouvelles possibilités et généré de nouveaux impératifs, afin d'étendre l'accès au dépistage et le conseil pour le VIH et accroître la connaissance du statut sérologique. L'accroissement de l'accès aux soins et au traitement et la réduction de la stigmatisation et de la discrimination dans de nombreux cadres offrent de nouvelles possibilités pour le dépistage de l'infection à VIH. Le fait que de plus en plus de personnes infectées par le VIH aient besoin de soins et de traitements fondés sur la connaissance de leur statut sérologique débouche sur de nouveaux impératifs. Les services de dépistage et de conseil pour le VIH doivent aller de pair avec les nouvelles opportunités si l'on veut tirer le maximum de profits des avantages qu'offre la connaissance du statut VIH. (voir Encadré 1).

Il faut désormais mettre en place de nouvelles approches pour le dépistage et le conseil en matière de VIH dans un plus grand nombre de cadres et sur une échelle plus étendue que cela ne l'a été jusqu'à présent. L'OMS préconise que les agents de santé offrent le dépistage et le conseil pour le VIH à toutes les personnes qui pourraient tirer profit de la connaissance de leur statut sérologique et bénéficier notamment des progrès réalisés en matière de prévention et de traitement de l'infection à VIH et des maladies liées à celle-ci. L'accroissement de ces avantages met les gouvernements dans l'obligation de fournir des services de dépistage et de conseil de bonne qualité. Il est temps de mettre en place des services de dépistage et de conseil plus largement dans les services de santé existants et aller au-delà des modèles axés uniquement sur des personnes à la recherche d'aide pour répondre à des besoins individuels afin d'élargir l'accès à tous. Avec cette nouvelle approche, de tels services de dépistage et de conseil deviendront des services à part entière des soins de santé. Il en sera ainsi, par exemple du dépistage et du conseil VIH dans le cadre des services de consultations prénatales et des centres de diagnostic et de traitement de la tuberculose et des infections sexuellement transmissibles (IST).

Ces innovations tardent à être mises en place. Dans de nombreuses régions du monde les plus sévèrement touchées par le VIH/SIDA, moins d'une personne sur dix infectées par le VIH sait son statut sérologique. Cette ignorance généralisée est la conséquence directe de l'accès réduit au dépistage du VIH ou de sérieux problèmes liés à la manière dont il est organisé et à l'utilisation par les clients des services offerts. Dans ce type de contexte, l'opportunité perdue de fournir des soins et de renforcer les efforts de prévention est considérable. Une grande partie des bienfaits potentiels pour les individus et les communautés indiqués dans l'Encadré 1 est perdue à moins que les gens n'aient les moyens de savoir avec certitude s'ils sont infectés ou non.

¹ Une Stratégie Globale du Secteur de la Santé contre le VIH/SIDA 2003-2007 (ISBN 92 4 259076 2). *Créer un cadre pour des partenariats et des actions concrètes*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2003.

ENCADRÉ 1

LE FAIT DE CONNAITRE LEUR STATUT SEROLOGIQUE POUR
LE VIH PERMET AUX **PERSONNES** :

- ▶ D'adopter ou de maintenir des comportements appropriés pour prévenir l'acquisition du VIH ou sa transmission
- ▶ D'accéder rapidement aux soins, aux traitements et au soutien spécifiques au VIH
- ▶ D'accéder aux interventions visant à prévenir la transmission du VIH de la mère à l'enfant
- ▶ De mieux vivre avec son infection à VIH
- ▶ De faire des plans pour l'avenir

ET AIDE LES **COMMUNAUTÉS** :

- ▶ A réduire le déni, la stigmatisation et la discrimination qui entourent le VIH/SIDA
- ▶ A mobiliser les soutiens en vue d'apporter des réponses appropriées.

2. NOUVELLES APPROCHES POUR LE DÉPISTAGE ET LE CONSEIL EN MATIÈRE DE VIH

Le dépistage et le conseil doivent désormais être mis en œuvre sur une échelle radicalement plus importante afin de répondre à la demande mondiale croissante d'accès aux services de soins et de prévention.

Le traitement et les soins devenant plus accessibles, il s'avérera nécessaire d'aller au-delà d'un modèle unique et rigide pour les services de dépistage et de conseil en matière de VIH et de s'assurer que ces services sont à disposition :

- ▶ de tous ceux qui souhaitent connaître leur statut sérologique
- ▶ chaque fois que cela est médicalement indiqué dans le cadre des soins cliniques
- ▶ dans le cadre des services de prévention de l'infection à VIH chez la mère et l'enfant

Même si le fait d'offrir un test de dépistage du VIH devient la norme dans n'importe laquelle de ces circonstances, le test doit être pratiqué conformément aux principes directeurs définis dans l'Encadré 2.

Dépistage du VIH pour ceux qui souhaitent connaître leur statut

Le modèle traditionnel du conseil et du dépistage volontaire qui est mis en place dans de nombreux endroits avec d'excellents résultats exige beaucoup de temps, de ressources, des infrastructures appropriés et un personnel qualifié. Le conseil individuel et le temps requis pour le fournir sont des obstacles potentiels pour les personnes qui souhaitent être testées de manière plus systématique et moins voyante.

En outre, il se peut que les jeunes n'aient pas l'accès voulu aux services de dépistage et de conseil en matière de VIH. Il faudrait désormais élargir les services novateurs à leur intention et surmonter les obstacles juridiques et culturels qu'ils rencontrent en matière de dépistage et de conseil. Par ailleurs, dans les zones à forte prévalence comme dans celles à faible prévalence, il est recommandé d'offrir le conseil et le dépistage en tant que service prioritaire à tous ceux que l'on considère être à haut risque d'infection à VIH, et particulièrement aux populations vulnérables et marginalisées telles que les toxicomanes par voie intraveineuse et les homosexuels masculins.

Le dépistage et le conseil en matière de VIH dans le cadre des soins cliniques

L'OMS recommande d'offrir des services de conseil et de dépistage du VIH chaque fois qu'un patient présente des symptômes d'infection à VIH ou de SIDA, ou que cela facilitera le diagnostic clinique et la prise en charge de celui-ci. Dans ces conditions, il faut considérer le dépistage et le conseil comme des standards de soins. Toutefois, il n'est pas recommandé de dépister systématiquement le VIH chez les patients devant faire l'objet d'une intervention chirurgicale, quel que soit le contexte, à moins que leur statut sérologique VIH ait des implications importantes pour leur prise en charge. Tout comme avec toute autre procédure diagnostique invasive, le consentement éclairé est exigé pour le dépistage du VIH dans le contexte des soins cliniques. Un tel consentement éclairé devra être obtenu au cours de la consultation normale entre le dispensateur de soins et le patient au sujet du traitement proposé.

ENCADRÉ 2

QUELS SONT LES PRINCIPES DIRECTEURS DU DÉPISTAGE ÉLARGI DU VIH ET DU CONSEIL ?

Il faut désormais passer à l'échelle le dépistage et le conseil pour le VIH

Offrir des services de dépistage et de conseil doit devenir la norme chaque fois qu'ils sont susceptibles d'améliorer la santé et le bien-être de l'individu. L'objectif est de permettre au plus grand nombre de personnes possible de profiter de l'amélioration constante des options en matière de traitement, de soins et de prévention et de jouir de leur droit de bénéficier du standard de soin possible.

Le dépistage du VIH doit être volontaire

Le dépistage obligatoire du VIH n'est efficace ni sur le plan de la santé publique ni sur le plan éthique parce qu'il s'oppose au libre choix de l'individu et viole des principes tels que le droit à la santé, y compris le droit à l'intimité et au devoir éthique liés à l'obtention du consentement éclairé et au maintien de la confidentialité.

Même si la procédure d'obtention du consentement éclairé varie en fonction des contextes, toutes les personnes à qui l'on propose le dépistage doivent être suffisamment informées et l'on doit les aider à comprendre exactement ce que cela recouvre. L'obtention d'un consentement réellement éclairé concernant le dépistage du VIH repose sur trois éléments essentiels :

- ▶ Fournir des informations avant le test sur le but du dépistage ainsi que sur les traitements et les soutiens qui sont disponibles une fois le résultat connu
- ▶ Veiller à la compréhension
- ▶ Respecter l'autonomie de l'individu.

Ce n'est qu'une fois ces éléments en place que les individus pourront prendre une décision pleinement éclairée sur la question de savoir si, en fonction de leurs propres

Prévenir l'infection à VIH chez la mère et l'enfant

Afin de soutenir la prévention primaire de l'infection à VIH chez la femme en âge de procréer et la réduction des grossesses non désirées chez la femme séropositive, il faudrait offrir aux femmes des services de dépistage et de conseil en matière de VIH dans des centres de santé indépendants ou conjointement avec d'autres services (par exemple planification familiale). En outre, lorsque l'infection à VIH est prévalente, il faut offrir en routine les services de dépistage et de conseil dans les centres de soins prénatals dans le cadre normal des soins. Dans ce contexte, ces services répondent aux normes des meilleures pratiques s'ils prévoient au moins une session préalable d'information de groupe, suivie par la proposition d'un test de dépistage du VIH comme procédure normale. Dans les approches dites « de choix » (opt-in), les femmes doivent demander le test spécifiquement. Dans les approches dites « de refus » (opt-out), elles doivent décliner l'offre du test spécifiquement si elles n'en veulent pas. Toutes ces deux

approches sont acceptables si les femmes sont informées individuellement qu'elles ont le droit de refuser le test et que l'opportunité leur est offerte de le faire.

3. ÉLARGIR L'ACCÈS AU DÉPISTAGE ET AU CONSEIL EN MATIÈRE DE VIH

Bien que les bénéfices potentiels soient énormes, le passage d'une approche de dépistage et du conseil en matière de VIH fondée sur le modèle délivré dans un cadre clinique à un modèle de santé publique plus systématique et généralisé sera extrêmement difficile.

On estime que d'ici 2005, 180 millions de personnes par an auront besoin de services de dépistage et de conseil pour le VIH. L'amélioration de la qualité de la vie et les économies financières potentielles qui pourraient découler d'un meilleur accès aux soins, au traitement et à la prévention seront bien plus importantes que le coût initial de l'extension de ces services.^{2,3}

On ne parviendra à améliorer la qualité de la vie et à réaliser des économies que si l'on lie les efforts visant à étendre les services de dépistage et de conseil en matière de VIH aux programmes de soins, de traitements et de soutien. Il faut remédier à l'absence des moyens humains, techniques et financiers. En outre, il faut lutter contre les obstacles au dépistage et au conseil en rapport avec le déni, la stigmatisation, la discrimination et les inégalités dont souffrent les femmes. Chaque fois que cela est possible, l'utilisation de tests de dépistage rapides doit être un élément important de l'extension des services de dépistage et de conseil. Il faut également accroître d'urgence la capacité des agents de santé à fournir un conseil de qualité, par exemple en développant des corps de conseillers professionnels, en faisant appel à des conseillers non professionnels et en améliorant les capacités en matière de conseils des divers professionnels de la santé tels que les médecins et le personnel infirmier. Dans les services cliniques, il est possible d'utiliser une approche d'équipe dans laquelle le personnel soignant est le conseiller de première ligne assisté de conseillers professionnels ou non (y compris des personnes affiliées à des organisations non gouvernementales) fournissant des services de conseil plus intensifs. Il est possible de compléter et de renforcer l'information pré-test à l'aide de brochures et autres moyens. Avec un soutien approprié, les personnes vivant avec le VIH/SIDA peuvent elles-mêmes suppléer à l'absence ou l'insuffisance de moyens humains en ce qui concerne pratiquement tous les aspects du dépistage et du conseil en matière de VIH.

situations et valeurs, ils souhaitent faire l'objet d'un dépistage. Une fois que cela est fait, il est possible d'adapter le processus de demande de consentement éclairé aux différents contextes dans lesquels l'élargissement des services de dépistage et de conseil sera mis en œuvre.

Un soutien et des services post-tests sont essentiels

Le résultat du test de dépistage du VIH doit toujours être communiqué à la personne concernée, en même temps que lui sont procurés informations, conseils appropriés ou une orientation pour les services de référence. Les personnes dont le résultat est positif doivent recevoir des services de conseil et d'orientation relatifs aux soins, au soutien et aux traitements.

La confidentialité doit être protégée

Tous les dossiers médicaux, qu'ils contiennent ou non des informations liées au VIH, doivent être gérés conformément aux normes de confidentialité appropriées. Seuls les professionnels de la santé jouant un rôle direct dans la prise en charge des patients ou des clients doivent avoir accès à ces dossiers et seulement dans un cadre limité.^a

Bien que tous ces principes sont essentiels chaque fois que l'on envisage des services de dépistage et de conseil en matière de VIH, la manière dont ils sont appliqués dépend du contexte dans lequel le dépistage et le conseil sont pratiqués.

^a Dans de rares cas, il est possible de faire fi du principe de confidentialité si l'on a des indications claires que les actions du patient risquent de nuire à un tiers – les moyens de prise en compte de ce type de circonstances sont décrits dans *L'épidémie de VIH/SIDA: en parler ouvertement, Principes directeurs pour la divulgation à des fins bénéfiques, le conseil au partenaire dans le respect de l'éthique, et l'emploi approprié de la déclaration des cas d'infection à VIH* (ONUSIDA/01.06F).

² Chequer P et al. Access to antiretroviral treatment in Latin American countries and the Caribbean. *AIDS*, 2002, 16(Suppl 3): S50-S57.

³ Galvao J. Access to antiretroviral drugs in Brazil. *Lancet*, 2002, 360 (Issue 9348): 1862-1865.